

ASSEMBLÉE NATIONALE
16 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 233

présenté par

M. Le Fur, Mme Anthoine, M. Bazin, M. Bourdeaux, M. Breton, M. Brigand, M. Cinieri,
Mme Corneloup, Mme D'Intorni, M. Descoeur, M. Meyer Habib, M. Hetzel, Mme Louwagie,
Mme Petex-Levet, M. Portier, M. Ray, Mme Tabarot, Mme Valentin, M. Vermorel-Marques et
M. Thiériot

ARTICLE 2

RAPPORT ANNEXÉ

Après la cinquième phrase de l’alinéa 33, insérer la phrase suivante :

« Elle encouragera ainsi les militaires du rang qui le peuvent à évoluer et à prendre des
responsabilités. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les armées font face à des difficultés de recrutement de sous-officiers ou d'officiers marinières. La faible différence de solde et le poids des nouvelles responsabilités peut être un frein à la promotion de militaires de qualité.

Cet amendement vise à gratifier les militaires qui souhaitent prendre des responsabilités et remédier ainsi aux difficultés de recrutement.